



# Année scolaire 2020-2021

## BULLETIN D'INFORMATION

### Spécial nouveaux élèves

## JUIN 2020

### INFORMATIONS & INSCRIPTIONS Spécial COVID 19

La situation actuelle nous impose des conditions spécifiques pour les inscriptions au collège, en particulier le recours au numérique pour la communication avec les familles et les échanges de documents.

Au **niveau des inscriptions**, je vous adresse un fichier PDF directement modifiable, je vous invite à le compléter puis à le retourner au collège **prioritairement par mail** ([inscription.0700027z@ac-besancon.fr](mailto:inscription.0700027z@ac-besancon.fr)) en utilisant le bouton d'envoi qui se trouve dans le formulaire (méthode à privilégier) soit par voie postale à l'adresse du collège.

### RENTREE SCOLAIRE 2020 ORGANISATION

#### ■ LUNDI 31 AOÛT 2020

→ **Prérentrée des enseignants à 8h45**

#### ■ MARDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

→ **Accueil de tous les élèves de 6<sup>ème</sup> :  
de 08h00 à 12h10 et de 13h55 à 17h00.**

Afin de renforcer l'intégration de tous les élèves, le repas du déjeuner sera offert aux élèves externes.

#### ■ MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020

→ **Accueil de tous les élèves de 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>  
à 08h00**

**(Formalités administratives)**

**- Les élèves de 6<sup>ème</sup> n'ont pas cours ce jour-là.**

#### ■ JEUDI 03 SEPTEMBRE 2020

**Reprise des cours pour tous les niveaux,  
selon les emplois du temps.**

### FOURNITURES SCOLAIRES 2020-2021

La liste des fournitures scolaires est disponible sur le site du collège en suivant le lien ci-dessous :

[https://huit.re/Liste Fournitures](https://huit.re/Liste_Fournitures)

Comme chaque année, l'Association des Parents d'Élèves (APE) propose l'achat groupé d'un « paquetage » correspondant à la liste des fournitures validée par le collège.

Les conditions particulières cette année entraînent un retard dans la mise en place de ce service.

Le bon de commande, diffusé par mail dans les prochains jours **sera à retourner prioritairement par mail au plus tard le 3 juillet 2020** à l'adresse suivante :

[ape.collepesmes@laposte.net](mailto:ape.collepesmes@laposte.net)

Ou sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :

**APE - JOBARD Marcelin**

**1 La Ruelle**

**39290 Montmirey-Le-Château**

Vous prendrez livraison du paquetage au collège **dans la semaine du 24 au 28 août entre 8h00 et 17h00, le jour précis vous sera communiqué prochainement.**

### TRANSPORTS SCOLAIRES

À l'exception des communes du grand Dole (Champagny, Moisse, Pointre), c'est désormais la Région Bourgogne Franche-Comté qui gère les transports scolaires. Les procédures d'obtention ou de renouvellement des cartes de transport scolaire sont accessibles via le site internet :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport>

Pour bénéficier d'une carte de transport à la rentrée, il est nécessaire de procéder à l'inscription avant le **16/07/2020**.

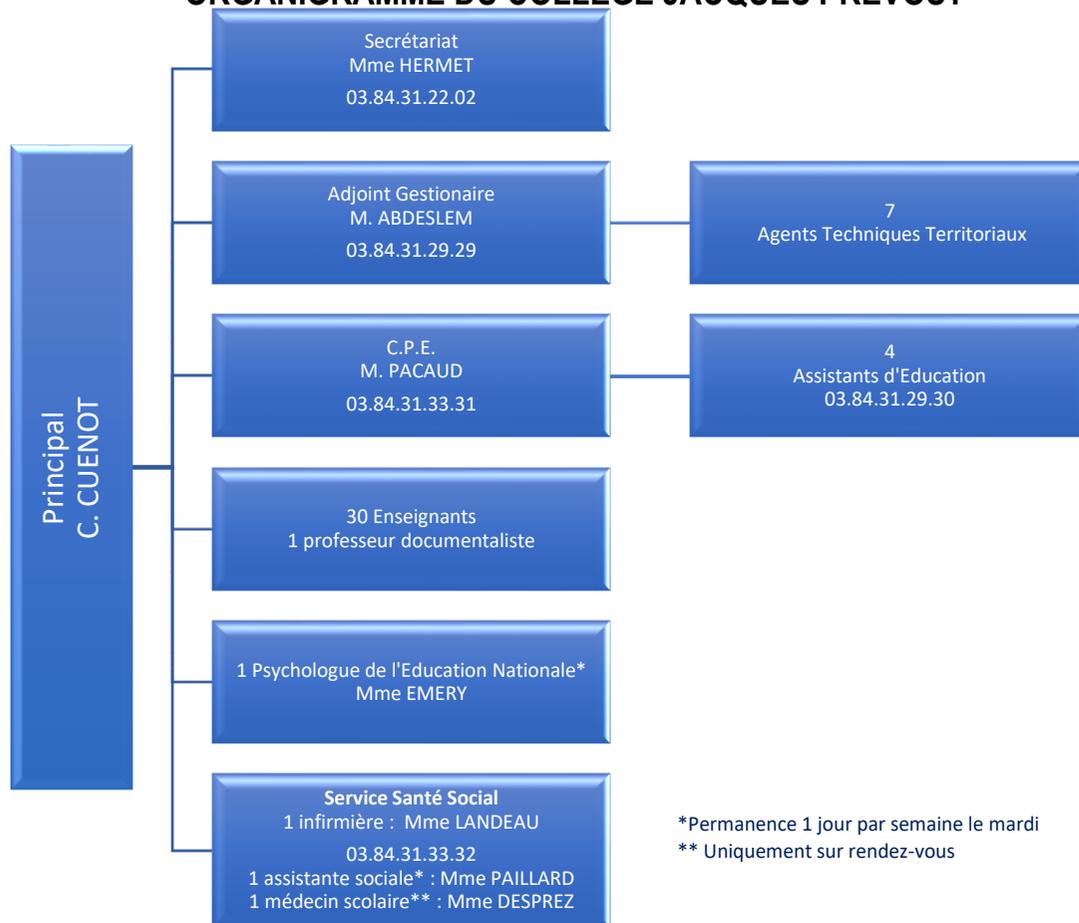
Pour les communes du Grand Dole, l'obtention d'une carte se fait via le site internet :

<https://www.reseau-tgd.fr/Pratique/Inscription-aux-transports-scolaires-pour-l-annee-2020-2021/Inscription-aux-transports-scolaires-pour-l-annee-2020-2021>

Rubrique *Inscription transports scolaires*

**Attention, les demandes doivent être faites entre le 01/06 et le 05/07/2020.**

# ORGANIGRAMME DU COLLÈGE JACQUES PRÉVOST



## L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le principal est secondé par un adjoint-gestionnaire, un conseiller principal d'éducation. Assisté de son secrétariat, le chef d'établissement dirige, coordonne l'ensemble du personnel du collège et pilote également le projet d'établissement.

Responsable de la sécurité des personnes et des biens, le principal peut prononcer des sanctions disciplinaires. Il préside le conseil d'administration, le conseil de discipline et les conseils de classe. Vous pouvez le rencontrer après avoir pris rendez-vous auprès de son secrétariat.

## LES ENSEIGNANTS

Votre enfant doit s'adapter à la manière de travailler et aux attentes de chacun. Le **professeur principal** joue un rôle de référent pour vous et votre enfant. Il prépare les conseils de classe, facilite le dialogue entre les différents enseignants de la classe. N'hésitez pas à rencontrer ces enseignants lors des réunions parents-professeurs organisées dès la rentrée pour faire le point sur le travail et le comportement de votre enfant.

## LE SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE

Placée sous l'autorité du Conseiller Principal d'Éducation (CPE) et grâce à l'action des assistants d'éducation (AED), la vie scolaire permet une prise en charge de la vie de l'élève hors des cours : assiduité ; citoyenneté ; discipline ; animation socio-éducative ; études, organisation de la surveillance et, plus généralement, elle est, hors champs pédagogique et financier, votre premier interlocuteur pour tout ce qui concerne la vie de votre enfant au collège. Adresse mail du service vie scolaire : [vie-scolaire1.0700027Z@ac-besancon.fr](mailto:vie-scolaire1.0700027Z@ac-besancon.fr)

Téléphone Vie Scolaire : 03.84.31.29.30

## L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE

L'infirmière de santé scolaire du collège, Mme LANDEAU, partage ses missions entre le collège Jacques Prévost et les écoles élémentaires du secteur du collège.

Au-delà de ses missions de prise en charge quotidienne des élèves malades ou blessés, elle centralise pour le collège les demandes de **Projets d'Accueil Individualisés (PAI)** pour les élèves présentant des problématiques médicales spécifiques (asthme, diabète, allergies...) et les **Projets d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage spécifiques (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe...).

Mme LANDEAU est présente au collège : Tel : 03.84.31.33.32

Le médecin scolaire rattaché au collège, Mme DESPREZ partage son suivi sur plusieurs collèges. Elle valide les PAI et les PAP, elle reçoit les parents sur rendez-vous uniquement.

## L'ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE AU SERVICE DES ÉLÈVES

Son rôle : prendre en compte et résoudre des difficultés particulières (familiales, financières...) si vous en éprouvez le besoin. Elle est formée à l'écoute des élèves et tenue au secret professionnel. Elle travaille en coopération avec le pôle médical : infirmière scolaire et médecin scolaire. Dès la rentrée de septembre, une demande de fonds social (aide financière) peut le cas échéant être déposée auprès de l'assistante sociale.

## LE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (PSYEN)

Le PsyEn fait partie de l'équipe éducative. À ce titre, il participe aux bilans et aux conseils de classe pour favoriser l'adaptation de votre enfant. Il informe sur les poursuites d'études et les professions. Il peut recevoir votre enfant lors de sa permanence au collège, sur rendez-vous ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) dont relève le collège.

## LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Le CDI est le "lieu-ressource" du collège pour la recherche d'informations sur les filières d'études, les diplômes, les métiers, les concours administratifs... Le professeur documentaliste pourra aider votre enfant dans ses recherches. Le CDI est également un lieu de culture, la lecture y est encouragée, il est possible d'y effectuer des recherches documentaires dans les ouvrages ou en ligne sur Internet.